

## **COMMUNE de BONSON**

# NOTE INFORMATION FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF 2023

VERSION V1

## **Table des Matières**

1.	PREAMBULE	2
2.	EXERCICE 2022	2
2.1	1 Le déroulé	2
2.2	2 L'égalité des comptes	3
2.3	3 La section de fonctionnement et d'inv	estissement3
2.	2.3.1 Synthèse globale	4
2.	2.3.2 Détails fonctionnement	5
2.	2.3.3 Détails de l'investissement	6
2.	2.3.4 Le bilan financier	7
2.4	4 Affectation des résultats 2022 pour 20	)237
3.	LE BUDGET PRIMITIF 2023	8
3.1	1 Le budget fonctionnement et investiss	sement9
3.	3.1.1 Le fonctionnement	9
3.	3.1.2 Les investissements	11
3.2	2 Les 2 taxes impôts communales	12
3.3	3 Les associations	12
4.	ANNEXE 1 : Financement du SIVOM	13
4.1	1 Couts des services	13
4.2	2 Recette de la mise à disposition des a	agents13
4.3	3 Cout résiduel des services	13
5.	ANNEXE 2 : L'ACCOMPAGNEMENT D	E LA METROPOLE14

#### 1. PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique sous forme d'une note retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Nous y retrouvons les informations du compte administratif 2022 et le budget primitif 2023.

#### **2. EXERCICE 2022**

#### 2.1 Le déroulé

L'année 2022 est la deuxième année complète du nouveau conseil municipal. Cet exercice traduit la continuité du programme défini en mettant les administrés et le personnel communal au centre de nos actions, ainsi que la mise en valeur de notre patrimoine.

Nous retrouvons les actions pour le maintien de la 3eme classe en rendant l'école attractive en minimisant les dérogations avec la mise en place du bus scolaire pour le quartier du Gabre, avec une activité périscolaire et extrascolaire le mercredi et vacances scolaires. Il est apporté aussi les améliorations sur le cadre de vie : meubles, aménagement, sécurisation, maintenances diverses. L'utilisation de l'adhésion au SIVOM Val de Banquière nous apporte tous ces services.

Les améliorations continuent sur le cadre de vie de la commune avec l'entretien des espaces verts, le nettoyage, la dynamisation du moulin et de l'olivaie communale, la médiathèque, les festivités, la mise en place d'un espace de vie social, ...(voir feuilles de Bonson), l'aide aux associations.

D'autres actions sont conduites : l'accompagnement du péril imminent avec la sécurisation du bâtiment et l'aide au relogement jusqu'à la levée du status de « péril imminent», la sécurité et la prévention avec le développement et renforcement de la réserve communale de sécurité civile, le travail sur la mise en place d'un garde champêtre (toujours en cours) les aménagements du Gabre ( lavoir, clos de boule,..), et du village ( début travaux Chapelle St Jean..)

Il ne faut pas oublier l'accompagnement de la Métropole Nice Cote d'azur qui est vraiment un plus pour notre commune, avec leur compétence voirie, assainissement, ...(une synthèse est en annexe). Cet accompagnement est en dehors de notre budget communal.

Au niveau gestion, l'objectif est de consolider le fonctionnement en répondant à la politique de la municipalité, d'engager les projets d'investissement avec les subventions accordées et de préparer les années suivantes du mandat.

La trésorerie est convenable mais qui rentre en tension avec la situation de péril éminent.

#### 2.2 L'égalité des comptes

La période comptable est du 01 Janvier au 31 Décembre 2022

Le compte de gestion est établi par le comptable public. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Ce compte présente les résultats de l'exercice, le bilan de la commune avec les résultats précédents.

Le compte administratif est établi par la commune (ordonnateur). Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes qui ont été exécutées sur la période.

Les deux comptes sont identiques

- □ Le compte de gestion 2022 présente
  un excèdent de fonctionnement de + 46 822,52 €
  et
  un excèdent d'investissement de + 424 042,10 €
  (page 21 et 22)
- Avec la reprise du résultat de l'année précédente (2021), le résultat de clôture 2022 est de + 572 189,97 €
- □ Le compte administratif 2022 présente
  un excèdent de fonctionnement de + 46 822,52 €
  et
  un excèdent d'investissement de + 424 042,10 €
  (page 6)

#### 2.3 La section de fonctionnement et d'investissement

Le fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien en regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, logement...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et la Métropole, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité. Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2022.
- · Les dotations versées par l'Etat, la Métropole
- · Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

La section d'investissement prépare l'avenir. Elle est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

En dépenses, on retrouve les valeurs ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou en création En recettes : nous trouvons des valeurs liées au patrimoine telles (lien avec les permis de construire > Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les

projets retenus (par exemple : travaux sur un bâtiment public, aménagement espace public ...), le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

#### 2.3.1 Synthèse globale

En €	Section fonctionnement	Section investissement	Total des sections
RECETTE			
Prévisions budgétaires totales (a) Titres de recette émis (b) Réductions de titres (c) Recette nettes (d=b-c)	965 144,28 806 609,96 5 188,00 801 421,96	1 586 228,74 1 182 485, 25 1 182 485, 25	2 551 373,02 1 989 095,21 5 188,00 1 983 907,21
DEPENSES			
Autorisation budgétaires totales (e) Mandats émis (f) Annulations de mandats (g) Dépenses nettes (h=f-g)	965 144,28 757 237,89 2 638,45 754 599,44	1 586 228,74 778 324,20 19 881,05 758 443,15	2 551 373,02 1 535 562,09 22 519,50 1 513 042,59
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d h) excèdent (h-d) <u>Dédicit</u>	46 822,52	424 042,10	470 864,62

En€	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT EXERCICE 2022	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2022							
BUDGET PRINCIPALE											
Investissement	- 66 062, 93		424 042,10	357 979,17							
Fonctionnement	323 442 , 12	156 053,84	46 822,52	214 210,80							
TOTAL	257 379,19		470 864,62	572 189,97							

Le résultat sur l'exercice 2022 est positif ainsi que sur le budget principal. La section d'investissement présente un résultat très positif lié au décalage des débuts de projets et de l'arrivée du prêt bancaire planifié.

#### 2.3.2 Détails fonctionnement

	FONCTIONNEMENT											
DEPENSES	CA 2022	CA 2021	%	RECETTES	CA 2022	CA 2021	%					
Charges générales	242 695,40	280 525,94	-13,49%									
Charges de personnel	275 558,85	241 389,01	14,16%	Atténuation de charges	8 968,59	1 496,00	499,50%					
Charges courantes	171 962,31	95 407,44	80,24%	Produit des services	29 881,50	58 244,09	-48,70%					
Charges financières	9 733,64	9 095,42	7,02%	Taxes / impôts	585 559,00	551 308,00	6,21%					
Charges exceptionnelles	18 383,24		100,00%	Dotation participation	146 242,05	87 466,64	67,20%					
Atténuation de produits	31 466,00	32 003,00	-1,68%	Autres produits	30 770,82	36 601,23	-15,93%					
Titre annulé				Produits exceptionnels		60 213,64	-100,00%					
operations d'ordre entre sections	4 800,00	4 800,00	0,00%	Opération d'ordre								
TOTAL	754 599,44	658 420,81	14,61%	TOTAL	801 421,96	795 329,60	0,77%					
SOLDE excercice	46 822,52											

#### Dépenses :

- ⇒ Globalement les dépenses sont en hausses de 14,61%
- ⇒ Il y a une augmentation de la charge du personnel : 14,16% / 2021 dû à la mise en place du Rifseep\*, de l'augmentation salaire de la fonction public et du nouvel agent pour l'Espace de Vie Social.
- ⇒ Au niveau des charges générales, elles sont contenues et en baisse de 13,49% malgré l'augmentation de l'énergie, de l'accroissement des actions de services et du sociale.
- ⇒ Au niveau des charges courantes, nous avons une augmentation de 80,24% dû à l'année compète des activités du SIVOM pour 113 592,12€.
- ⇒ Points notables :
  - Les dérogations scolaires : 21 362,62 € en 2020, puis 14 971,30€ pour 2021, passe à 6 704,36€.
- L'énergie électricité : 20 023,41€ (2020), 24 876,76€ (2021) est de 21005,69€ \*Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

#### Recettes:

- ⇒ La somme des recettes est constante en moyenne mais très volatiles par rapport an dernier : produit de services -48,70% et dotation participation +67,20%
- ⇒ La baisse des dotations semble se stabiliser, la Taxe Habitation est maintenant figée.
- ⇒ Les taxes et impôts constituent 69% de nos recettes (en €) en 2021 et 71% en 2022

#### 2021

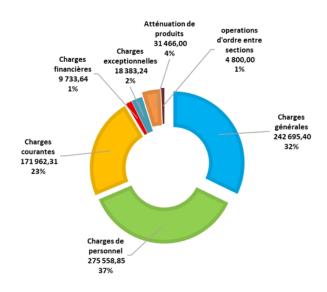
Impots directs locaux

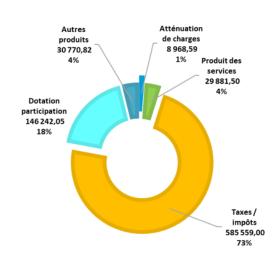
Attribution de compensation	162 430,00
Dotation de solidarité communautaire	69 211,00
Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants	68 029,00
	551 308,00
2022	
Impots directs locaux	251 605,00 €
Attribution de compensation (MNCA)	162 430,00 €
Dotation de solidarité communautaire (MNCA)	69 212,00 €
Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000 habitants	89 081,00 €
	572 328,00 €

251 605,00

## □ DEPENSES (en €)

## RECETTES (en €)





#### 2.3.3 Détails de l'investissement

INVESTISSEMENT											
DEPENSES	CA 2022	CA 2021	%	RECETTES	CA 2022	CA 2021	%				
Opération d'ordre entre section				Opération d'ordre entre section	4 800,00	4 800,00					
Remboursement emprunt	48 218,08	41 934,96	14,98%	Emprunt	827 500,00						
immobilisations incorporelles	14 273,13	5 515,92	100,00%	Autre	2 798,40						
Immobilisations corporelles	549 201,54	129 680,42	323,50%	subventions	172 960,47	16 507,79	947,75%				
operation pour compte de tiers	143 952,00	34 875,55		Affectation du résultat	156 053,84	42 096,82	270,70%				
subv equipement versees		21 216,16									
divers	2 798,40	1 109,68		FCTVA et TA	18 372,54	23 721,00	-22,55%				
TOTAL	758 443,15	234 332,69	223,66%	TOTAL	1 182 485,25	87 125,61	1257,22%				
SOLDE excercice	424 042,10										

#### Dépenses :

- ⇒ Le remboursement de la dette + 14,98%
- ⇒ Aménagements, rénovation / mise à niveau

Projet Chapelle St Jean (fin en 2023)	_	92 112,96 €
Laison inter quartier (début)	-	99 696,60 €
Maintenance batiment / patrimoine / mur	-	21 877,90 €
Ecole - aménagement / matériel / Défribrilateur	-	33 676,48 €
(stores, protection, meubles, sécurisation)		
camion Réserve communale / CCFF	=	62 637,96 €
EVS - Maison Flora (fin en 2023)	-	105 272,14 €
Clos de boules	-	87 039,60 €
Achat restaurant	=	64 111,50 €
Péril imminent (sécurisation)	-	143 952,00 €
	-	710 377,14 €

#### Recette:

- ⇒ Divers subventions (etat, Région, Conseil Département,..) : 172 960,47€ en acompte ou solde
- ⇒ FCTVA: 18 372,54€

#### 2.3.4 Le bilan financier

La commune a des résultats de clôture convenables.

Cependant, la commune a un résultat financier qui rentre en tension avec la situation du péril éminent. L'autofinancement brut\* est de 51 622,52 € (⇒132 108,79€ pour 2021) et l'autofinancement net est devenu négatif à la hauteur de -1 395,56 €. Ils sont directement impactés par les dépenses du péril pour une valeur de 10 391,00€. (\*excédent de fonctionnement : recettes réelles moins les dépenses réelles)

La dette des emprunts restante est de 916 340 €

Les services annoncés sont présents ainsi que les investissements avec un bon taux de subvention sur les projets.

La situation de péril de niveau imminent a été levée et le recouvrement (émission d'un titre) pour le propriétaire va être fait sur 2023 avec la procédure associée.

#### Quelques indicateurs:

- > Durée nécessaire pour éteindre la dette (Dette/épargne brut) : 20 ans
  - ⇒ Info: « très bon » <8 ans, 8ans< bon <12ans , 12ans <« attention < 15ans, Au-delà 15ans < «rouge »
- Coef autofinancement courant (permet de financer les charges)
  - b doit être inférieur à 1 (ou supérieur mais sur 2 exercices successifs max)
  - > Charge fonctionnement + annuité dette / produits fonctionnement = 0,99
- Rigidité fonctionnelle : charge du personnel + annuité dette + contingent article 65(indemnité élu, adhésion organismes, SDIS, ...) / produits fonctionnement
   = 0,63 (Si sup à 2 >> Attention)

#### 2.4 Affectation des résultats 2022 pour 2023

Résultat fonctionnement (clôture) : 214 210,80 €

□ Résultat d'investissement (clôture) : 357 979,17 €

□ Affectation en réserve R 1068 : 0,00 € (investissement)

■ Report fonctionnement R002 : 214 210,80 €

#### 3. LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif porte sur des finalités structurantes.

- C'est un acte politique, c'est la traduction financière d'une ligne politique qui doit représenter les engagements de campagne.
- · C'est un acte de prévision sincère et honnête
- · C'est un acte économique pour la commune, pour le territoire (engagement de dépenses injectées dans l'économie française)
- · C'est un acte d'autorisation du conseil municipal à l'exécutif

Au niveau fonctionnement, le budget 2023 se porte sur plusieurs actions.

- La continuité et le renforcement du maintien de l'école avec une vigilance sur notre 3eme classe avec un effort maintenu sur le périscolaire, et les activités extrascolaire ouvertes toute l'année (séjour enfants...)
- · La Maison des jeunes
- · La maitrise des dérogations scolaires
- · L'entretien de notre village et des bâtiments
- La gestion du personnel communal avec son évolution et la revalorisation salariale
- La poursuite des services du SIVOM Val de Banquière
- Le concours aux associations porté sur une aide de 10 000 €
- La continuité de l'espace de vie sociale (EVS) subventionnée par la CAF avec une animatrice et la rénovation du bâtiment d'accueil (maison Flora)
- La sécurité et la prévention : soutien envers la réserve communale de sécurité civile, les OLD (obligation légale de débroussaillement.
- La recherche et la mise en place d'un garde champêtre partagé en revoyant le périmètre intercommunal.

#### Au niveau des investissements :

- Continuer à suivre les opportunités du plan de relance de l'état.
- Engager des opérations par rapport aux subventions disponibles et avec un planning de réalisation réaliste afin d'immobiliser au juste besoin les ressources financières.
- Deux projets avec une assistance en maitre d'ouvrage (logement du Gabre) et SIVOM (aménagement espace loisirs et sport du Gabre)

La commune doit gérer une situation de « péril imminent » avec une mise en sécurité légale en se substituant au propriétaire qui fait défaut. De ce fait, la commune assume ce cout dans ses finances.

#### 3.1 Le budget fonctionnement et investissement

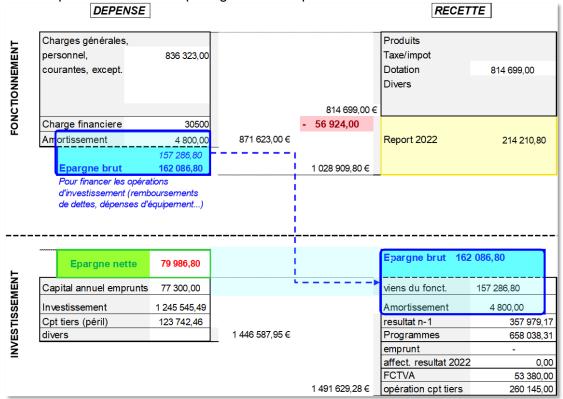
#### 3.1.1 Le fonctionnement

			FONCTIO	NINI	EMENT			
			FONCTIO	NINE	=1VII=1V I			
	DEPENSES					RECETTES		
	CA 2022	BP 2023				CA 2022	BP 2023	
Charges générales	242 695,40	270 256,00	11,36%		Excédent fonctionnement N-1		214 210,80	
Charges de personnel	275 558,85	310 376,00	12,64%		Atténuation de charges	8 968,59		-100,00%
Charges courantes	171 962,31	223 180,00	29,78%		Produit exceptionnel	-	-	0,00%
Charges financières	9 733,64	30 500,00	213,35%		Produit des services	29 881,50	48 450,00	62,14%
Virement Section Investissement	18383,24	157 286,80	<u>&gt;</u>	021	Taxes / impôts	585 559,00	576 403,00	-1,56%
Charges exceptionnelles	31 466,00	-	100,00%		Dotation participation	146 242,05	158 744,00	8,55%
FNGIR / PVA		32 011,00	#DIV/0!		Autres produits	30 770,82	31 102,00	1,08%
Dotation aux provisions	4 800,00	500,00						
Opération d'ordre		4 800,00			mandat annulé		-	
TOTAL	754 599,44	1 028 909,80			TOTAL	801 421,96	1 028 909,80	
			INVESTIS	SSE	MENT			
	CA 2022	BP 2023				6A 2022	BP 2023	
Remboursement emprunt	48 218,08	77 300,00	37,62%		résultat n-1		357 979,17	
Programmes	563 474,67	1 245 545,49	54,76%		Vient du fonctionnement		157 286,80	
Fonds de concours	-	-			RESULTAT (1068)	156 053,84	-	#DIV/0!
Déficit investissement N-1		-			Oppération compte de tiers	2 798,40	260 145,00	
Taxe aménagement trop perçu					EMPRUNT / caution	827 500,00	-	
Opération compte de tiers	143 952,00	123 742,46			opération d'ordre	4 800,00	4 800,00	
divers	2 798,40				FCTVA	18 372,54	53 380,00	65,58%
					Programmes	172 960,47	643 738,31	73,13%
					Cession		14 300,00	
TOTAL	758 443,15	1 446 587,95	47,57%		TOTAL	1 182 485,25	1 491 629,28	20,73%

Le budget utilise toutes les ressources du report de fonctionnement pour assurer le fonctionnement et les investissements de 2023.

Dans le schéma ci-dessous, le budget présente un excédent négatif (recette réelle – dépense réelle).

Il sera mis un plan d'amélioration pour garantir une pérennité financière de la commune.



La vigilance sera portée sur le recouvrement des frais financiers et de l'annuité des emprunts.

#### Recette fonctionnement:

⇒ Le budget restera quasi identique à 2022

#### Dépense :

- ⇒ Toutes les charges augmenteront et subiront les augmentations de l'inflation :
  - Générales : 11,36%Personnels : 12,64%
  - o Courantes : 29,78% (activités du Sivom)
  - Financières : 213,35%
    - Emprunts pour les projets
    - Péril imminent (charge financière : 4898 €, Capital annuel : 11 884 € Soit 16 782 € )
  - o Dotation aux provisions qui deviennent obligatoires avec la nouvelle comptabilité

Le bilan du cout du Sivom avec les services apportés est en annexe.

#### 3.1.2 Les investissements

			RECETTES							587 507,18 €			
Op.	DDOOD AMMED	PROGRAMMES BP2023 Total HT Total TTC Etat	AUTRES	Région		Département			Part				
N°	FROGRAMMES						BP2023		BP2023		Total	communale	
19001	Modernisation du moulin à huile				- €				12 322,00 €	<del>12322</del>		12 322,00 €	- 12 322,00 €
22003	Local commercial				- €				12 000,00 €			12 000,00 €	- 12 000,00 €
21001	Clos de boules au Gabre				- €		2 800,00 €					2 800,00 €	- 2 800,00 €
21002	Bâtiment communal Gabre (log+mairie)	234 065,00 €	115 000,00 €	350 000,00 €	385 000,00 €	132 022,80 €	En attente	23 406,00 €		En attente		155 428,80 €	229 571,20 €
21004	Restaturation chapelle St Jean			- €	- €		5 405,00 €	32 428,00 €		17 334,75 €		55 167,75 €	- 55 167,75 €
23001	Aménagement entrée des Salles		54 000,00 €	45 000,00 €	54 000,00 €	En attente			15 000,00 €		12 584,00 €	27 584,00 €	26 416,00 €
22002	Liaison Inter quartier	- 99 696,69 €	380 000,00 €	298 414,50 €	358 097,40 €	76 631,00 €		En attente	25 600,00 €			102 231,00 €	255 866,40 €
22004	Espace de vie sociale	- 96 310,91 €	118 035,00 €	18 103,41 €	21 724,09 €	30 529,76 €	43 614,00 €					74 143,76 €	- 52 419,67 €
22005	Aménagement Loisirs Sports - SIVOM		15 000,00 €	12 500,00 €	15 000,00 €							- €	15 000,00 €
22006	Achat terrain parking > Tordo	1 200,00 €	61 000,00 €		62 200,00 €					36 600,00 €		36 600,00 €	25 600,00 €
22006	vente terrain communal > Tordo					***************************************	3 500,00 €					3 500,00 €	- 3 500,00 €
23003	Place Festin village - Local comité		100 000,00 €		45 000,00 €			En attente			En attente	- €	45 000,00 €
23002	Acceuil Mairie-PosteMédiathèque		133 662,00 €	111 385,00 €	133 662,00 €	102 375,00 €	20 000,00 €				En attente	122 375,00 €	11 287,00 €
23004	toilette seche		34 786,00 €	28 988,33 €	34 786,00 €		24 491,00 €					24 491,00 €	10 295,00 €
	vente terrain Angelli		***************************************		- €	***************************************	800,00€			***************************************		800,00 €	- 800,00€
	Vente 4x4 CCFF				- €		10 000,00 €			***************************************		10 000,00 €	- 10 000,00 €
23005	Achat parcelle Le Barbant (loisy)		55 000,00 €		55 000,00 €						En attente	- €	55 000,00 €
	Non affecté				81 076,00 €		18 595,00 €					18 595,00 €	62 481,00 €
						***************************************						- €	- €
					1 245 545,49 €	341 558,56 €	129 205,00 €		120 756,00 €		66 518,75 €	658 038,31 €	587 507,18 €

	DEP	ENSES				Part communale	
Volet Métropole	BP2023	Total HT	Total TTC	Métropole	Département		(8)
Place Festin village - Local comité		518 913,00€	622 695,60 €	382 083,00 €	136 830,00 €	518 913,00 €	- €

Les subventions attendues s'élèvent à 628 643,31€ pour des dépenses projets à la hauteur de 1 109 469,49€. Le taux de subventions est de 56,7%. D'autres demandes en cours, si retour positif, pourront améliorer ce taux.

#### 3.2 Les 2 taxes impôts communales

Rappel de la réforme fiscale – La suppression de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation demeure uniquement pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants

A compter de 2021, la commune ne délibère plus sur le taux communal de la Taxe d'Habitation. La compensation de la perte du produit fiscal se fait par le transfert de la part DEPARTEMENTALE de TAXE FONCIERE sur LES PROPRIETES BATIES et de l'ETAT

Cette année, il est nécessaire de voter le taux de la taxe habitation des résidences secondaires

Taux des taxes impôts communales :

- Le taux de la TFB reconduit au taux de 34,13 %
- ➤ Le Taux de la TFNB reconduit au taux de 67,98 %
- ➤ Le taux de la THRS est défini au taux de 12,52 % (taux de l'ancienne TH)

#### 3.3 Les associations

Le budget prévoit une enveloppe de 10 000€.

Une réserve est faite de 2 600€ si un besoin se présente sur l'année.

Association	montant attribué
Amicale bouliste du Gabre	1 000 €
APE Les Bambins	1 500 €
Amicale réserve communale	500€
Association Chavabien	250 €
Association College Bréa	300 €
Association Escale	300 €
Association FSBE Esteron (Yoga)	250 €
Association Sport et Loisirs	250 €
Chats du Mercantour	250 €
En Faim de Contes	300 €
Li Bousounnenc	2 500 €
Total	7 400 €
"reserve attribution"	2 600 €
Budget attribué (ligne 65748)	10 000 €
Comité Œuvre Social Métropole (pour les agents)	selon masse salariale année N-1

En plus de ces subventions, la commune met à disposition gratuitement 2 locaux aux villages et 2 locaux au quartier du Gabre avec l'électricité (sauf Amicale bouliste du Gabre) et eau, le paiement du forfait SACEM pour les animations, et ponctuellement le foyer rural, l'EVS, les salles et des agents communaux.

## 4. ANNEXE 1 : Financement du SIVOM

#### 4.1 Couts des services

Compétences	Petite Enfance	Enfance Jeunesse Séjours	Sports	Social	Centre de formation	Environnement	Marchés	Administration	Fonctionnel communes	Total coûts résiduels 2023	2022 pour mémo	2023/2022
BONSON	4 388 €	120 865 €	726€	1 302 €	1 646 €	19 384 €	6 000 €	146 €	0€	154 457 €	108 115 €	46 343 €

## 4.2 Recette de la mise à disposition des agents

La mise à disposition des agents pour périscolaire et extrascolaire : 46 000 €

#### 4.3 Cout résiduel des services

L'ensemble des services (enfance, séjour enfants, brigade espace vert,..) proposés à la commune est de 102 457 €

## 5. ANNEXE 2: L'ACCOMPAGNEMENT DE LA METROPOLE

Travaux tous crédits confondus : récurrent, entretien, intempéries, voies structurantes.

#### 2022

MONTANT ENGAGE TTC		
DESIGNATION	LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX	Total
Débroussaillage des bords de chaussée	Diverses voies	5 069,20 €
Repérage amiante	Place du festin - Local Pignatta	1 677,60 €
	Place du festin - Local Garage	756,00 €
Requalification de la place du Festin	Place du Festin	17 459,02 €
Requalification de la place du Festin - phase 1 - travaux préparatoires – Travaux en cours -	Place du Festin DC 2022	38 819,44 €
Construction chaussée	Rue basse- devant chapelle	13 849,98 €
Construction d'un caniveau	RM 27 PR 8,100	7 941,07 €
Mise en place d'écrans motos	RM 27 PR 1,300	2 745,12 €
Construction d'une longrine	RM 27 PR 2,400 A 2,550	28 490,26 €
Mise en place d'une glissieres de sécurité	RM 27 PR 2,400 A 2,550	8 681,28 €
Curage des aqueducs et des vallons intempéries du 28/06/2022	Chemin "sous Portail"	6 612,10 €
Réfection de la signalisation horizontale	Diverses voies du village et RM27	3 517,14 €
Réparation d'une marche et d'un caniveau	Rue Basse	3 241,73 €
		138 859,94 €